

Agora - un nouveau format de soutien à la recherche du FNS

Afin de favoriser les échanges entre science et société, le FNS a créé un nouveau programme de communication scientifique, Agora (<http://www.snf.ch/agora>), qui soutient des projets de communication scientifique avec le grand public (événements, débats, expositions, films, livres, productions artistiques) avec entre 5000 et 200000 CHF, pour 3 ans au maximum. Le délai est le 15 août 2013, le début le plus tôt le 1er février 2014. Comme d'habitude avec les projets FNS, les requérants doivent être engagés par l'UniL, être actifs dans des projets de recherche et ne peuvent pas être rémunérés eux-mêmes; le projet rémunère les collaborateurs, ainsi que des personnes extérieures à l'UniL (cinéastes, scénaristes, webmasters etc., cf. article 2.5 du règlement).

Les chercheuses et chercheurs actifs en Suisse ou travaillant à l'étranger au bénéfice d'une bourse du FNS peuvent participer. Le projet de communication doit être en lien avec les recherches actuelles des requérants QUI SONT OU ONT ÉTÉ SOUTENUES PAR LE FNS OU UNE AUTRE INSTITUTION QUALIFIÉE, AU TERME D'UNE PROCÉDURE COMPÉTITIVE (par exemple évaluation par les pairs d'un projet ou d'une publication scientifique). Le FNS écrit: "Les projets peuvent se référer à des résultats de la recherche, à ses enjeux ou à son fonctionnement. Ils peuvent transmettre des connaissances scientifiques de base, pour autant que celles-ci se rapportent à la recherche actuelle."

Les requêtes doivent être rédigées en anglais; il contiennent une présentation du projet de 10 pages, un CV du requérant principal de 2 pages et un formulaire attestant que le service de communication de l'UniL a été informé du projet. (Le FNS peut accepter des requêtes en français, allemand ou italien sur demande préalable écrite et dûment motivée, si cela se révèle indispensable en raison de la nature du projet.)

Les frais imputables à un projet de communication sont: (i) salaire resp. honoraires de personnes collaborant au projet (sauf le requérant principal); (ii) frais directement liés à la réalisation du projet, comme les coûts de production et de matériel; (iii) frais de publication et de diffusion en Suisse et à l'étranger. Les frais de matériel ou de services doivent être accompagnés d'offres des fournisseurs et prestataires.